



Bruxelles, le 26 janvier 2021

CM 1291/21

PECHE  
PROCED

### COMMUNICATION

#### PROCÉDURE ÉCRITE

---

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 2281 6083

---

Objet: Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL fixant, pour 2021, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques applicables en mer Méditerranée et en mer Noire  
- Adoption  
= LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ÉCRITE

---

Le Conseil ayant décidé, le 17 décembre 2020, de recourir à la procédure écrite en vue de l'adoption du règlement du Conseil visé en objet, les délégations sont invitées à indiquer si elles sont en mesure de confirmer l'adoption dudit règlement, dont le texte figure dans le document 13459/20.

Vous êtes invités à répondre par "OUI", "NON" ou "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles **qui figurent déjà dans le document 5415/21**.

Les réponses doivent parvenir au Secrétariat général du Conseil au plus tard le **jeudi 28 janvier 2021 à 10 heures**. Elles doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: [LIFE.fisheries@consilium.europa.eu](mailto:LIFE.fisheries@consilium.europa.eu).